



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Régularisation de la situation administrative de la société STRUCTIL à Vert-le-Petit (91)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société STRUCTIL exploite sur la commune de Vert-le-Petit (91) une usine de fabrication de matériaux composites, résines, adhésifs, préimprégnés et profilés carbone pour les secteurs de l'armement, de l'aéronautique, la construction navale et l'industrie.

Actuellement, le site est exploité sous le régime de la déclaration de la législation des ICPE pour ces activités de transformation et de stockage de polymères, de traitement de surface ainsi que l'emploi et le stockage de produits dangereux par toxicité et pour l'environnement (rubriques 1111.1*, 1180**, 1175.2*, 1212.3* et 1212.4*, 1432.2*, 1433.B.b*, 1450.2.b, 2661.1.b, 2662.b, 2565.2.b, 2915.2, 2920.2.b***, 4120.2b et 4511.2 de la nomenclature des ICPE).

*rubrique supprimée par Décret n°2014-285 du 3 mars 2014

**rubrique supprimée par le Décret n° 2013-1301 du 27 décembre 2013

*** rubrique supprimée par le Décret n°2018-900 du 22 octobre 2018

L'exploitation du site a fait l'objet d'un récépissé de déclaration n°2008-0005.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la présente demande d'examen au cas par cas est de régulariser la situation administrative du site sur le territoire de la commune de Vert-le-Petit (91). Suite à l'acquisition de la société STRUCTIL par le groupe HEXCEL en octobre 2017, une étude détaillée des activités a révélé que le site était connu de l'administration selon le statut de la déclaration alors qu'il devrait être soumis à autorisation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Rappelons que le projet, qui consiste à régulariser la situation administrative du site, est un site EXISTANT.
L'activité de STRUCTIL sur la commune de Vert-le-Petit a débuté en 1985.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Rappelons que le projet, qui consiste à régulariser la situation administrative du site, est un site EXISTANT.
L'activité de STRUCTIL sur la commune de Vert-le-Petit a débuté en 1985.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis au régime de l'autorisation de la législation des ICPE.

Les rubriques concernées par la demande autorisation sont les suivantes :

- 1450 : Solides inflammables (stockage ou emploi de)
- 2940 : Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile...)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale des parcelles cadastrales 1071, 1287, 1288, 1289 et 1290 de la section B de la commune	32 031 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

18 rue Lavoisier
91710 Vert-le-Petit

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 32' 23" 6N Lat. 02° 21' 48" 4E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé sur une ZNIEFF. Notons la présence de trois ZNIEFF dans un rayon de 500 m autour du projet : - Vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine (n°110001514) à 120 m à l'est - Zone humide d'Echarcon, du Bouchet à Mennecy (n°110001527) à 120 m à l'est - Vallée de la Juine d'Etampes à Saint-Vrain (n°110001540) au sud-ouest
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Vert-le-Petit n'est pas classée en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une zone couverte par un APPB. Notons la présence de deux APPB à proximité du site : - Marais de Fontenay-le-Vicomte (n°FR3800417) à 1,4 km au nord-est - Gand Marais Fontenay-le-Vicomte Itteville (FR3800001) à 2,1 km au sud-ouest
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Vert-le-Petit n'est pas classée en Loi Littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Ile-de-France ne comporte aucun parc national. Le site d'étude ne se trouve pas non plus sur un parc naturel régional. Le plus proche étant le « Parc naturel régional gâtinais français » situé à environ 3 km à l'est du site. Aucune réserve naturelle régionale et nationale n'est située dans un rayon de 10 km autour du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les plans de prévention du bruit dans l'environnement de 1ère et 2ème échéances du département de l'Essonne ont été approuvés par arrêté préfectoral le 7 novembre 2012 et le 25 avril 2016. Le projet de PPBE de 3ème échéance est en consultation.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Essonne ne fait l'objet d'aucun bien inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Le site n'est pas non plus situé aux abords d'un monument historique ou d'un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le SAGE de la nappe de Beauce, le site n'est pas identifié dans une zone à forte probabilité de zone humide. Il n'est pas non plus identifié comme une zone humide d'après la convention Ramsar. Aucun site Ramsar n'est situé en Ile-de-France.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vert-le-Petit est concernée par : - le PPRN d'inondation de la vallée de l'Essonne Le site est situé en dehors du zonage réglementaire du PPRI - le PPRT HERAKLES et ISOCHEM Le site est classé en partie sud-ouest en zone « b2 » : zone d'autorisation sous réserve Le PPRN d'inondation a été approuvé le 18 juin 2012 et le PPRT HERAKLES et ISOCHEM, le 19 septembre 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé sur les bases de données BASIAS et BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vert-le-Petit est une des communes listée dans l'arrêté n° 2005-DDAF-MISE- 058 du 21 avril 2005 constatant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux. L'ensemble de la commune est classé en ZRE pour la nappe de Beauce et la nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la consultation de l'ARS Ile-de-France (fin novembre 2018), le site ne se trouve pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage EDCH.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ou classé n'est recensé dans un rayon de 1 km autour du site. Les plus proches sont : - Le site inscrit de la vallée de la Juine à environ 1,3 km à l'ouest - Le site classé de la vallée de la Juine et ses abords à environ 1,6 km à l'ouest
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur un site Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches sont : "Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte" (n°FR1110102) et "Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne" (n°FR1100805) respectivement à 960 m et 1,3 km au nord-est du projet. Rappelons que l'activité de STRUCTIL a débuté en 1985, avant le classement de ces deux sites Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ou classé n'est recensé dans un rayon de 1 km autour du site. Les plus proches sont : - Le site inscrit de la vallée de la Juine à environ 1,3 km à l'ouest - Le site classé de la vallée de la Juine et ses abords à environ 1,6 km à l'ouest

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement, le site est alimenté en eau via un autre site industriel de la zone. Un projet de raccordement au réseau communal est engagé pour l'année 2019.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en la régularisation administrative d'un site existant.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en la régularisation administrative d'un site existant.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en la régularisation administrative d'un site existant.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en la régularisation administrative d'un site existant localisé dans le pôle économique du Bouchet, marquée par le centre militaire que constituait la Poudrerie nationale, et de nos jours, les industries tels que AIRBUS SAFRAN et ISOICHEM, ... Le site étant situé au sein d'une zone industrielle, cet ensemble est très fortement anthropisé et ne présente aucun habitat, ni aucune espèce floristique et faunistique d'intérêt.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en la régularisation administrative d'un site existant localisé dans le pôle économique du Bouchet, marquée par le centre militaire que constituait la Poudrerie nationale, et de nos jours, les industries tels que AIRBUS SAFRAN et ISOICHEM, ... Le site étant situé au sein d'une zone industrielle, cet ensemble est très fortement anthropisé et ne présente aucun habitat, ni aucune espèce floristique et faunistique d'intérêt.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en la régularisation administrative d'un site existant localisé dans le pôle économique du Bouchet, marquée par le centre militaire que constituait la Poudrerie nationale, et de nos jours, les industries tels que AIRBUS SAFRAN et ISOCHEM, ... Le site étant situé au sein d'une zone industrielle, cet ensemble est très fortement anthropisé et ne présente aucun habitat, ni aucune espèce floristique et faunistique d'intérêt.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en la régularisation administrative d'un site existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le DDRM de l'Essonne (2014), la commune de Vert-le-Petit est concernée par les risques de type industriels et transport de marchandises dangereuses. Le site, EXISTANT, est notamment dans sa partie sud-ouest situé dans le zonage réglementaire du PPRT des établissements HERAKLES et ISOCHEM.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le DDRM de l'Essonne (2014), la commune de Vert-le-Petit est concernée par les risques de type mouvement de terrain, inondation et séisme. Elle est concernée par le PPRN inondation de la vallée de l'Essonne. D'après la cartographie du zonage réglementaire, le site est situé en dehors du zonage réglementaire du PPRN inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité génère des rejets atmosphériques liées aux activités de production et utilités. Ces rejets sont canalisés, des installations de traitement sont existantes et des mesures de surveillance sont réalisées périodiquement.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic est lié aux livraisons de matières premières et consommables, ainsi qu'à l'expédition de produits finis et de déchets (~15 camions/jour).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les installations de traitement d'air, certaines utilités et la circulation des engins peuvent générer du bruit. Certaines installations sont insonorisées afin de limiter cette nuisance.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est éclairé en continu pour des raisons de sécurité et de sûreté. Les éclairages sont positionnés de telle sorte que les nuisances pour le voisinage soient aussi réduites que possible.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité génère des rejets atmosphériques liées aux activités de production et utilités, notamment des poussières, gaz de combustion, solvants, gaz d'échappement des véhicules. Ces rejets sont canalisés, des installations de traitement sont existantes et des mesures de surveillance sont réalisées périodiquement.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées du site sont considérées comme domestiques et rejetées dans le réseau communal. Les rejets d'eaux liés aux procédés génèrent peu de charges polluantes dans les eaux.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées du site sont considérées comme domestiques et rejetées dans le réseau communal. Les rejets d'eaux liés aux procédés génèrent peu de charges polluantes dans les eaux.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du site génère des déchets dangereux et non dangereux. Les principaux déchets dangereux sont des emballages souillés, des fûts de résines, des produits chimiques. Les principaux déchets non dangereux sont du bois, du cartons, de la ferraille.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site existant. Le site n'est pas situé dans le périmètre de protection d'un monument historique et ne présente pas d'enjeux paysager. La commune de Vert-le-Petit ne contient pas de site patrimoniaux remarquable.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en la régularisation administrative d'un site existant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet susceptible de générer des effets similaires n'a été identifié.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

De part sa localisation, le site n'a aucun impact notable sur la faune, la flore, les espaces naturels et agricoles ni sur le paysage. Les rejets atmosphériques canalisés sont traités via un dispositif de traitement d'air et orientés vers une cheminée dimensionnée conformément aux règles de l'art.

Les rejets d'eaux au réseau communal sont considérés comme assimilés domestiques par la société des eaux de l'Essonne (diagnostic du 27/07/2017).

Concernant le bruit, des campagnes de mesures du bruit sont réalisées pour évaluer les niveaux sonores en limite de propriété du site et au niveau des ZER, en période de jour comme de nuit.

Enfin, rappelons que l'environnement du site, constitué principalement par les entreprises de la zone industrielle du site le Bouchet, est peu sensible.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet (site EXISTANT) intervient dans un secteur urbanisé, au sein d'une zone industrielle, sur le site du Bouchet constitué principalement d'entreprises.

La prise en compte des principaux enjeux du site, notamment liés aux rejets atmosphériques et à la gestion des déchets, permet d'éviter et de réduire les impacts du site sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etat initial

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Dagnaux

le,

14 mars 2019

Signature



Annexe 2

Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;

Le site, objet de la présente demande, est situé sur la commune de Vert-le-Petit du département de l'Essonne (91), en région Ile-de-France.

Le site est situé plus précisément 18 rue Lavoisier au lieu-dit « Le Bouchet » à Vert-le-Petit. Les figures suivantes permettent de localiser le site (source Géoportail).



Annexe 3

Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;

Des photographies, datant du mois de février 2019, depuis 3 points de vue sur le site sont présentés ci-après :

- Point 1 : depuis la rue Berthollet ;
- Points 2 et 3 : depuis la rue Lavoisier.



Figure 17 - Localisation des points de vue (source: Géoportail)

Point 1



Point 2





Figure 18 - Photographies depuis les points de vue 1, 2 et 3 (source: Google)

Annexe 4

Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;

<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 5%;">F</td><td style="width: 15%;"></td><td style="width: 15%;"></td><td style="width: 15%;"></td><td style="width: 15%;"></td><td style="width: 15%;"></td></tr> <tr><td>E</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>D</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>C</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>B</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>A</td><td>10/12/2018</td><td>DHU</td><td>G.JE</td><td>Première situation</td><td></td></tr> <tr><td>INDEXE</td><td>DATE</td><td>ETABLI PAR</td><td>VERIFIE PAR</td><td colspan="2">NATURE DE LA MODIFICATION</td></tr> </table>	F						E						D						C						B						A	10/12/2018	DHU	G.JE	Première situation		INDEXE	DATE	ETABLI PAR	VERIFIE PAR	NATURE DE LA MODIFICATION		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">—MAITRISE D'OUVRAGE—</td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">STRUCTIL</td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">18 rue Lavoisier 91710 Vert Le Petit</td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">—NATURE DE L'OPERATION—</td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">Schéma directeur industriel 18 rue Lavoisier 91710 Vert Le Petit</td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">—MAITRISE D'OEUVRE—</td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">ARCHITECTE BODREAU ARCHITECTURE 18 rue Lavoisier 44 300 MAILLET Tel. 02 23 38 50 31 www.bodreau.fr Inscrite au Conseil National des Praticiens des Architectes sous le n° 5 02 04</td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">—AUTRES INTERVENANTS—</td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">SCHEMA DIRECTEUR</td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">Analyse PLU</td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;"></td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">ELEMENTS DE MISSION</td></tr> <tr><td>N° AFFAIRE</td><td>N° DE PLAN</td><td>INDEXE</td><td>ECHELLE</td></tr> <tr><td>700 083</td><td>10AR001</td><td>A</td><td>1 : 1000</td></tr> <tr><td colspan="4" style="text-align: center;">ESCADES: PROJET DE TRACÉ</td></tr> <tr><td colspan="4" style="text-align: center;">11/21/22/31/32/41/41/51/61/62</td></tr> <tr><td colspan="4" style="text-align: center;">ESCADES: PROJET DE TRACÉ</td></tr> <tr><td colspan="4" style="text-align: center;">11/21/22/31/32/41/41/51/61/62</td></tr> <tr><td colspan="4" style="text-align: center;">ESCADES: PROJET DE TRACÉ</td></tr> <tr><td colspan="4" style="text-align: center;">11/21/22/31/32/41/41/51/61/62</td></tr> </table>	—MAITRISE D'OUVRAGE—		STRUCTIL		18 rue Lavoisier 91710 Vert Le Petit		—NATURE DE L'OPERATION—		Schéma directeur industriel 18 rue Lavoisier 91710 Vert Le Petit		—MAITRISE D'OEUVRE—		ARCHITECTE BODREAU ARCHITECTURE 18 rue Lavoisier 44 300 MAILLET Tel. 02 23 38 50 31 www.bodreau.fr Inscrite au Conseil National des Praticiens des Architectes sous le n° 5 02 04		—AUTRES INTERVENANTS—		SCHEMA DIRECTEUR		Analyse PLU				ELEMENTS DE MISSION		N° AFFAIRE	N° DE PLAN	INDEXE	ECHELLE	700 083	10AR001	A	1 : 1000	ESCADES: PROJET DE TRACÉ				11/21/22/31/32/41/41/51/61/62				ESCADES: PROJET DE TRACÉ				11/21/22/31/32/41/41/51/61/62				ESCADES: PROJET DE TRACÉ				11/21/22/31/32/41/41/51/61/62			
F																																																																																																			
E																																																																																																			
D																																																																																																			
C																																																																																																			
B																																																																																																			
A	10/12/2018	DHU	G.JE	Première situation																																																																																															
INDEXE	DATE	ETABLI PAR	VERIFIE PAR	NATURE DE LA MODIFICATION																																																																																															
—MAITRISE D'OUVRAGE—																																																																																																			
STRUCTIL																																																																																																			
18 rue Lavoisier 91710 Vert Le Petit																																																																																																			
—NATURE DE L'OPERATION—																																																																																																			
Schéma directeur industriel 18 rue Lavoisier 91710 Vert Le Petit																																																																																																			
—MAITRISE D'OEUVRE—																																																																																																			
ARCHITECTE BODREAU ARCHITECTURE 18 rue Lavoisier 44 300 MAILLET Tel. 02 23 38 50 31 www.bodreau.fr Inscrite au Conseil National des Praticiens des Architectes sous le n° 5 02 04																																																																																																			
—AUTRES INTERVENANTS—																																																																																																			
SCHEMA DIRECTEUR																																																																																																			
Analyse PLU																																																																																																			
ELEMENTS DE MISSION																																																																																																			
N° AFFAIRE	N° DE PLAN	INDEXE	ECHELLE																																																																																																
700 083	10AR001	A	1 : 1000																																																																																																
ESCADES: PROJET DE TRACÉ																																																																																																			
11/21/22/31/32/41/41/51/61/62																																																																																																			
ESCADES: PROJET DE TRACÉ																																																																																																			
11/21/22/31/32/41/41/51/61/62																																																																																																			
ESCADES: PROJET DE TRACÉ																																																																																																			
11/21/22/31/32/41/41/51/61/62																																																																																																			

ANALYSE PLU :

LIMITE 2. Occupation et utilisation des sols soumises à des conditions particulières

- Classement des constructions en fonction de leur destination (industrielle et commerciale) et de leur destination d'usage (industrielle et commerciale) sous réserve d'une bonne gestion des nuisances
- Classement des constructions en fonction de leur destination (industrielle et commerciale) et de leur destination d'usage (industrielle et commerciale) sous réserve d'une bonne gestion des nuisances
- Classement des constructions en fonction de leur destination (industrielle et commerciale) et de leur destination d'usage (industrielle et commerciale) sous réserve d'une bonne gestion des nuisances

LIMITE 4. Desserte par les réseaux

- Assainissement : respecter les prescriptions du règlement
- Eau : prévoir un système de traitement des effluents
- Eau : prévoir un système de traitement des effluents
- Eau : prévoir un système de traitement des effluents
- Eau : prévoir un système de traitement des effluents
- Eau : prévoir un système de traitement des effluents

LIMITE 5. Implantation des constructions, voies et emprises publiques

- Respecter le minimum de 10m d'alignement
- Respecter le minimum de 10m d'alignement
- Respecter le minimum de 10m d'alignement
- Respecter le minimum de 10m d'alignement
- Respecter le minimum de 10m d'alignement

LIMITE 6. Implantation des constructions, aux limites séparatives

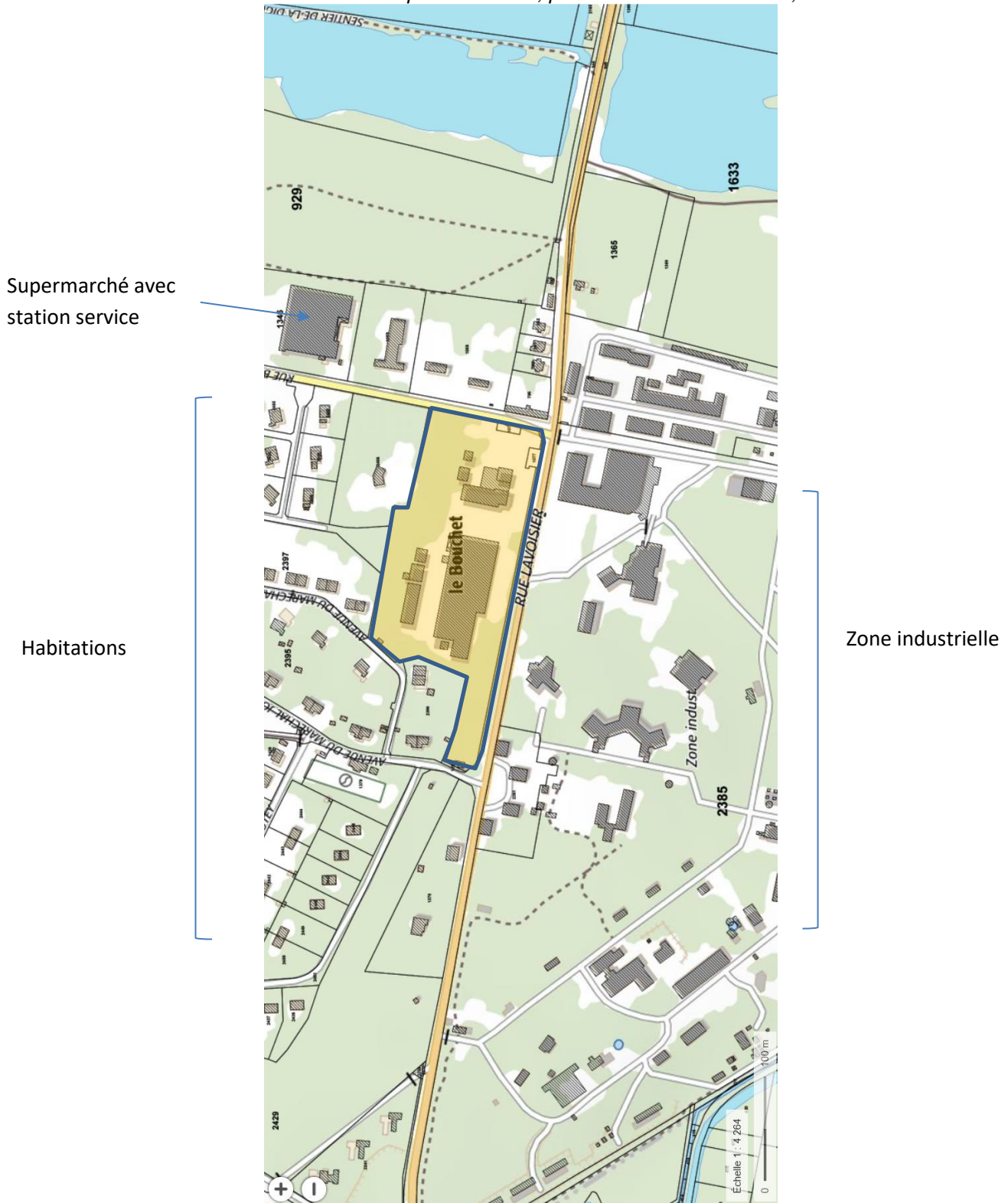
- Les constructions doivent être implantées, soit sur les deux limites séparatives, soit sur une seule limite séparative
- Les constructions doivent être implantées, soit sur les deux limites séparatives, soit sur une seule limite séparative
- Les constructions doivent être implantées, soit sur les deux limites séparatives, soit sur une seule limite séparative
- Les constructions doivent être implantées, soit sur les deux limites séparatives, soit sur une seule limite séparative
- Les constructions doivent être implantées, soit sur les deux limites séparatives, soit sur une seule limite séparative

LIMITE 7. Implantation des constructions, aux limites séparatives

- Les constructions doivent être implantées, soit sur les deux limites séparatives, soit sur une seule limite séparative
- Les constructions doivent être implantées, soit sur les deux limites séparatives, soit sur une seule limite séparative
- Les constructions doivent être implantées, soit sur les deux limites séparatives, soit sur une seule limite séparative
- Les constructions doivent être implantées, soit sur les deux limites séparatives, soit sur une seule limite séparative
- Les constructions doivent être implantées, soit sur les deux limites séparatives, soit sur une seule limite séparative

Annexe 5

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;



Annexe 6

Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

Deux sites Natura 2000 sont présents à proximité du site. Ils sont décrits dans le tableau ci-après.

Identifiant	Nom	Type	Surface	Distance au site
FR1100805	Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne	SIC	397 ha	1,3 km au nord-est
FR1110102	Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	ZPS	522 ha	960 m au nord-est

